

ACCORD PARTENARIAL RÉGIONAL

Entre

Prism'emploi Guadeloupe

Représenté par sa Présidente,

Madame Lydie BON

&

Pôle Emploi Guadeloupe et Iles du Nord

Représenté par son Directeur Régional,

Monsieur Fabrice MARIE-ROSE

PREAMBULE

Au cours de l'année 2020, l'économie a été frappée par la crise sanitaire et les confinements successifs.

En dépit, du ralentissement économique qu'elle induit, les employeurs de la région Guadeloupe anticipent 17 310 intentions d'embauche pour l'année 2022 (Enquête BMO).

Des tensions de recrutement qui existaient avant crise dans certains métiers subsistent car les facteurs qui en sont à l'origine persistent (attractivité des métiers, pénurie de compétences...).

En 2022, la région Guadeloupe comptait 1816 salariés intérimaires, soit 2,5 % de l'emploi salarié. Si l'emploi salarié régional a connu une faible diminution (-1,0 %), la forte chute de l'emploi intérimaire en Guadeloupe a été équivalente (-18,7 %) à celle enregistrée au niveau national (-18,2 %), selon la Dares.

Dans ce contexte, Pôle emploi Guadeloupe et Prism'emploi Guadeloupe souhaitent renforcer leur collaboration.

Les deux partenaires, au regard de leurs missions complémentaires, réaffirment leur souhait de développer les synergies territoriales entre leurs réseaux, en mobilisant leurs ressources et leurs expertises, avec pour objectifs :

- d'améliorer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés intérimaires et,
- de répondre aux besoins en recrutement des entreprises rencontrant des pénuries de compétences sur certains métiers.

Le présent accord s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'accord national signé entre Pôle emploi et Prism'emploi le 12 mai 2021.

LES PARTENAIRES

Prism'emploi

Prism'emploi Guadeloupe est l'organisation professionnelle, qui regroupe les Professionnels du recrutement et de l'intérim en Guadeloupe. 20 agences d'emploi sont présentes en Guadeloupe.

Quatre principales missions :

- **Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi**

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).

- **Représenter la profession**

Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats, et représente la profession au sein du Medef (Mouvement des entreprises de France)

- **Informers les entreprises adhérentes**

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.

- **Négocier les accords de la branche du travail temporaire**

Prism'emploi, au niveau régional, négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et les salariés permanents.

Les opérateurs de la branche du travail temporaire

Akto : contribution de 1,9% de la masse salariale des ETT

Fonds professionnel pour l'emploi dans le TT : contribution de 0,77% de la masse salariale des salariés intérimaires

Fonds d'action sociale du TT : contribution de 0,15% de la masse salariale des ETT

Chiffres clefs 2022 - Activité des agences d'emploi en Guadeloupe

Intérim

- 1 871 salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP)
- Hausse de 19,3% de l'emploi intérimaire

Evolution de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité :

Secteurs d'activité	Evolution 2022/2021	Part de l'emploi intérimaire en 2022
Industrie	-10,4%	17,3%
BTP	-38,5%	26,8%
Commerce	3,1%	24,7%
Transports	79,8%	12,3%
Services	-8,4%	18,8%
Total	-12,6%	100%

146 329 CDI intérimaires ont été conclus entre mars 2014 et avril 2022 au niveau national.

Pôle emploi

Pôle emploi est un acteur majeur du marché de l'emploi ou il s'investit pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Les collaborateurs de Pôle emploi œuvrent au quotidien pour être le trait d'union entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur une offre de services simplifiée, issue

du projet stratégique 2018-2022, et sur un réseau de partenaires qui s'investissent sur les territoires au plus près des besoins.

Pôle emploi est le premier acteur du marché de l'emploi en France et dans les DROM.

L'organisation en Guadeloupe s'appuie sur 16 agences locales et plus de 700 collaborateurs en vue d'atteindre six objectifs essentiels pour l'emploi :

Six missions essentielles :

1. Accueillir et accompagner

Nous accueillons, informons et orientons toutes les personnes – qu'elles soient ou non déjà en poste – dans la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un conseil professionnel, d'une aide à la mobilité ou à l'insertion sociale et professionnelle.

2. Prospecter et mettre en relation

Expert du marché du travail dont il suit au plus près l'évolution, Pôle emploi collecte les offres des entreprises, les conseille dans leurs recrutements et les met en relation avec les demandeurs.

3. Contrôler

Nous tenons à jour la liste des demandeurs d'emploi afin d'assurer le contrôle de la recherche d'emploi.

4. Indemniser

Nous indemnisons les ayants-droits pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.

5. Maîtriser les données

Nous recueillons, traitons et mettons à la disposition de nos publics un vaste ensemble de données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

6. Relayer les politiques publiques

Pôle emploi met en œuvre toutes les actions en relation avec sa mission que lui confie l'État, les collectivités territoriales et l'Unédic.

Pôle emploi Guadeloupe et Iles du Nord en quelques chiffres :

- 16 agences locales dont 1 à Saint-Martin, et plus de 700 collaborateurs
- 46 conseillers dédiés à la relation entreprise
- 81,2% des entreprises satisfaites des services de Pôle emploi
- 82,4% des demandeurs d'emploi satisfaits des services de Pôle emploi
- 74,6% des demandeurs d'emploi en situation de handicap se déclarent satisfaits de leur accompagnement
- 18,9 millions d'offres d'emploi diffusées sur le site de pole-emploi.fr
- 4,3 millions de personnes inscrites à Pôle emploi ont retrouvé un emploi

*Chiffres 2021

Les signataires du présent accord conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'accord

Pôle emploi et Prism'emploi s'associent pour consolider et renforcer le partenariat existant. Il s'agit de développer les relations entre les agences Pôle emploi et les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi, et d'œuvrer en complémentarité en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Le présent accord porte sur les modalités d'association de moyens décidées par les parties signataires afin d'apporter aux demandeurs d'emploi, aux entreprises et aux territoires des services complémentaires.

A ce titre, cet accord a trois principaux objectifs :

- agir en faveur du retour à l'emploi des salariés intérimaires, des demandeurs d'emploi et sécuriser leurs parcours professionnels,
- œuvrer pour réduire la pénurie de compétences,
- et de façon générale, développer les synergies territoriales entre les réseaux des parties signataires.

Article 2 : Axes de collaboration

Ces axes de partenariat se concrétisent par l'élaboration conjointe d'actions, mises en œuvre opérationnellement au niveau régional :

1. Développer les relations entre les réseaux des Pôle emploi et des agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi Guadeloupe

Pôle emploi Guadeloupe et Prism'emploi Guadeloupe s'engagent à :

- Améliorer la connaissance territoriale des deux réseaux avec la communication annuelle des coordonnées des correspondants départementaux Pôle Emploi Offre de services aux entreprises ;
- Désigner un interlocuteur régional chargé de la déclinaison opérationnelle de l'accord ;
- Organiser au niveau régional des réunions d'échanges afin d'analyser notamment, les données statistiques du marché du travail et à terme les trajectoires des salariés intérimaires (étude BMO, mise à disposition du baromètre Prism'emploi Guadeloupe), les besoins des territoires ainsi que les études de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement) ;
- Encourager les temps d'échanges¹ entre les conseillers Pôle emploi et les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi, en organisant sur les territoires des réunions d'information :

¹ Ces temps d'échanges pourront également aborder des thématiques spécifiques (ex : difficultés de recrutement ou problématiques de reconversion sur des métiers particuliers) ; les contenus et

- avec les adhérents Prism'emploi, pour présenter les outils et services de Pôle emploi, l'évolution du marché du travail local, les dispositions spécifiques au traitement des offres d'emploi
- avec les conseillers Pôle emploi, pour présenter les activités des agences d'emploi (missions d'intérim, CDI intérimaires, recrutement en CDI-CDD), le statut de l'intérimaire, les dispositifs formation spécifiques au travail temporaire, les actions d'Akto,...

Pôle emploi Guadeloupe s'engage à :

- Transmettre à Prism'emploi les coordonnées de ses équipes dédiées aux Entreprises pour l'information de ses adhérents,
- Informer les conseillers Pôle emploi sur les activités des agences d'emploi,
- Intervenir à la demande du partenaire à l'occasion de ses réunions d'information.

Prism'emploi Guadeloupe s'engage à :

- Transmettre à Pôle emploi les coordonnées des agences d'emploi adhérentes,
- Intervenir à l'occasion de réunions organisées par Pôle emploi pour présenter les activités des agences d'emploi (intérim, CDI intérimaires, recrutement, dispositifs spécifiques...),
- Convier Pôle emploi à des réunions d'information dédiées aux outils et services numériques mis en œuvre (Je recrute, offres de services en ligne, modalités d'accès à la banque de profils...).

2. Faciliter le sourcing de candidats et agir sur les offres difficiles à pourvoir

Pôle emploi Guadeloupe et Prism'emploi Guadeloupe s'engagent à :

- Organiser ensemble des actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement sont identifiés (forum intérim, job dating...) en mobilisant les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi ;
- Travailler à une meilleure connaissance des compétences recherchées et des compétences disponibles au niveau des bassins d'emploi ;
- Favoriser le dialogue entre agences d'emploi et Pôle emploi afin qu'il y ait un feedback sur le parcours de la personne, sur le développement de son employabilité, ses besoins en formation complémentaire...
- Porter une attention particulière, lors de leurs actions, aux personnes en situation de handicap.

Pôle emploi Guadeloupe s'engage à :

- Informer Prism'emploi Guadeloupe des événements (salon, forum emploi intérim,...) qu'il organise ou co-organise ;
- Proposer des profils de demandeurs d'emploi en adéquation avec les besoins émis par les agences d'emploi adhérentes ;
- Favoriser l'élargissement du sourcing des candidats sur certains métiers identifiés en utilisant notamment la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) et la méthode de recrutement par simulation (MRS), dans le cadre d'offres d'emploi difficiles à pourvoir et en respectant les conditions de mise en œuvre spécifiques ;
- Communiquer à Prism'emploi les plans d'actions nationaux ou régionaux visant à cibler des secteurs, des métiers et/ou des publics spécifiques.

modalités seront définis, avec l'appui du niveau régional, au niveau territorial ou local en tenant compte des actions déjà mise en place ou à mettre en place).

Prism'emploi Guadeloupe s'engage à :

- Informer Pôle emploi Guadeloupe des actions et événements qu'il organise ou co-organise ;
- Promouvoir auprès des agences d'emploi adhérentes les événements organisés par Pôle emploi Guadeloupe et notamment les actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement sont identifiés (événements intérim, job-dating...);
- Sensibiliser les agences d'emploi adhérentes à recourir aux outils et méthodes tels que la PMSMP et la MRS, en lien avec les équipes locales de Pôle emploi, et à valoriser l'action de Pôle emploi auprès de l'entreprise utilisatrice lorsque Pôle emploi a mobilisé ses services à forte valeur ajoutée dans le cas de difficultés de recrutement (ex : présélection des candidats, analyse de poste,...).

3. Favoriser les reconversions et l'insertion des demandeurs d'emploi

Pôle emploi Guadeloupe et Prism'emploi Guadeloupe s'engagent à :

- Mobiliser leurs dispositifs d'insertion et de formation en lien avec AKTO, l'OPCO de la branche afin de favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi les plus exposés au risque de chômage de longue durée (POE, AFPR, etc.) ;
- Construire des parcours qualifiants en utilisant la complémentarité de leurs dispositifs pour renforcer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi notamment les personnes en situation de handicap ;
- Favoriser les reconversions des demandeurs d'emploi, notamment en élaborant des stratégies permettant aux futurs intérimaires demandeurs d'emploi de développer de nouvelles compétences plus adaptées aux besoins du marché du travail ;
- Mettre en place un plan d'action annuel conçu par des acteurs des 2 réseaux pour favoriser l'insertion et la reconversion des demandeurs d'emploi et aboutir à une déclinaison opérationnelle de l'accord régional.

Article 3 : Pilotage et suivi

Un comité de pilotage de l'accord se réunira annuellement. Il est constitué des signataires de l'accord ou de leur représentant.

Le comité de pilotage établira un bilan annuel et évaluera la mise en œuvre des engagements de l'accord. Il recensera notamment la mise en œuvre des actions communes et le nombre d'actions régionales et locales.

Les différents interlocuteurs au niveau régional sont identifiés dans les annexes 1 et 2.

Le bilan annuel portera notamment sur :

- le nombre d'actions de formation et le type de formation mises en place : POE, AFPR / CIPI, CDPI
- le nombre de réunions organisées conjointement, le nombre d'interventions de chacun des signataires.

Toute communication externe sur cet accord devra préalablement être acceptée par les deux parties.

Article 4 : Protection des données à caractère personnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées en exécution du présent accord, les parties signataires s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de l'accord qu'après la fin de celui-ci.

Les informations relatives à la loi en vigueur sur la protection des données personnelles auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de cette déclinaison régionale, sous quelques formes et supports que ce soit.

Article 5 : Durée

Le présent accord prend effet à compter de la date de signature et prendra fin le 31/12/2022.

Il ne peut être renouvelé par tacite reconduction.

Il peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

Article 6 : Litiges et résiliation

Le présent accord peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai minimal de six mois à compter de la réception de la notification écrite de la partie souhaitant mettre un terme à la convention.

Fait en deux exemplaires originaux, remis à chacune des parties

Aux Abymes, le 30/11/2022

**Pour Pôle emploi Guadeloupe
Le Directeur Régional**


Fabrice MARIE-ROSE

**Pour Prism'emploi Guadeloupe
La Présidente**


Lydie BON

Liste des annexes

- Annexe 1 : Coordonnées des directeurs territoriaux et des référents Pôle emploi
Coordonnées des représentants régionaux de Prism'emploi
- Annexe 2 : Coordonnées des conseillers entreprises

ANNEXE 1

Coordonnées des directeurs territoriaux Pôle emploi

et les chargés de mission référent régional

	FONCTION	PRENOM/NOM	COORDONNEES
Basse-Terre	Directeur Territorial	Richard BOONE	0590470518 richard.boone@pole-emploi.fr
	Chargée de mission BASSE-TERRE	Agnès DODE	0590470524 agnes.dode@pole-emploi.fr
Grande-Terre	Directeur Territorial	Gilles PLUMASSEAU	0590470517 gilles.plumasseau@pole-emploi.fr
	Directrice Territoriale Déléguée	Liliane LAKE	0590470519 Lilliane.LAKE@pole-emploi.fr
	Chargée de mission CAP EXCELENCE	Gilda CEPRIKA	0590470528 gilda.ceprika@pole-emploi.fr
	Chargée de mission GRANDE-TERRE	Madly NEMORIN	0590470521 Madly.NEMORIN@pole-emploi.fr

Coordonnées des représentants régionaux de Prism'emploi en Guadeloupe

FONCTION	PRENOM/NOM	COORDONNEES
Présidente régionale	Lydie BON	059026 74 77 lydie.bon@adecco.fr
Chargé de mission action territoriale	Mehdi PENNEC	07 88 80 50 41 mpennec@prismemploi.eu

ANNEXE 2

Les correspondants de Pôle emploi Guadeloupe sur le volet de la relation entreprise

LES ÉQUIPES ENTREPRISE GUADELOUPE

LISTE DES CONTACTS

f

ABYMES CARUEL

-  FOGGEA Béatrice
0590 60 79 16 / 0690 14 89 39
-  GOMBS Pascale
0590 23 96 83 / 0690 31 87 09
-  LOUISON-PALATIN Véronique
0590 86 28 55 / 0690 83 09 89
-  TOURRAINE Sylvia
0590 60 79 08 / 0690 11 38 20

 abymescaruel@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
BOURGUIGNON Harry

f

ABYMES DOTHÉMARE

-  BILBA Yolaine
0590 23 96 71 / 0690 31 84 00
-  GRAU GALLUFFO Mylène
0590 23 96 67
-  LUPERON Marlène
0590 23 92 57

 entreprises.abymes@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
IBALOT Gladys

f

BAIE-MAHAULT

-  GALITA Marie-Chantal
0590 94 42 03 / 0690 15 87 04
-  LEGRAIN-NIPAU Célia
0590 94 42 02 / 0690 44-01 03
-  BULLET Abigaël
0590 94 41 95

 entreprises.baie-mahaut@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
MONTOUT HATCHI Myriam

f

CAPESTERRE BELLE-EAU

-  ABATUCI-FROLLEAU Nathalie
0590 86 28 01 / 0690 13 74 36
-  ALIDOR Alex
0590 86 28 04 / 0690 31 82 11

 entreprises.capesterre@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
DOUGLAS Jessica

f

BOUILLANTE

-  FARNABE Hélène
0590 86 28 04 / 0690 31 58 68
-  CAIRO Hélène
0590 98 37 57

 entreprises.bouillante@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
BEAUPERTHUY Sylvie

BASSE-TERRE

-  JEHU Jean-Charles
0590 92 24 63 / 0690 31 02 22
-  LASSALLE Marie-Paule
0590 99 24 65 / 0690 31 54 81

LES ÉQUIPES ENTREPRISE GUADELOUPE

LISTE DES CONTACTS



PORT-LOUIS



SAINT-FRANÇOIS



SAINT-MARTIN

 **BAJAZET Solange**
0590 51 10 66 / 0690 19 12 23

 **CALABRE Lydie**
0590 47 05 06

 entreprises.portloUIS@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
ARAMINTHE Maurille



 **HUBERT Tony**
0590 48 15 95

 **BLANCARD Michèle**
0590 85 08 84 / 0690 69 87 00

 **CHERAL Evelyne**
0590 85 08 88 / 0690 31 15 00

 **SALNOT Rony**
0590 85 08 22 / 0690 52 04 17

 entreprises.saintfrancois@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
LANDRE Patrice



 **MISSONGO Clive**
0590 29 09 71 / 0690 13 74 49

 **PLUMAIN Naguy**
0590 87 66 55 / 0690 82 73 43

 **RJO Jositania**
0590 29 30 71 / 0690 11 90 78

 entreprises.saintmartin@pole-emploi.fr

Responsable d'équipe :
GERVELA Garry





SAINTE-ROSE

 **COYO Astrid**
0590 68 99 83 / 0690 31 84 4

 entreprises.sainte-rose@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
CABALD Ketty





pôle emploi

LES ÉQUIPES ENTREPRISE GUADELOUPE

LISTE DES CONTACTS

GOSIER

 MELISSE Gwladys
0590 41 99 17

 WILFRIED Darius
0590 23 99 53

 entreprises.gosier@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
LOISEL Marie-Renée



JARRY

 CHARENTE-OLANOR Madly
0590 41 33 76

 GALITA Béatrice
0590 41 92 39 / 0690 11 96 17

 SORHAINDO Soraya
0590 94 42 09 / 0690 31 77 53

 FULLRAD-DARIUS Marie-Annick
0590 23 96 80 / 31 02 21

 OTASSO Gilles
0590 38 87 88 / 0690 31 91 96

 PAULOBY Christian
0590 41 44 85 / 0690 20 08 97

 RACASSIN Christine
0590 41 92 34 / 0690 25 96 52

 MIRRE Elise Abir
0590 94 45 70

 entreprises.jarry@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
MAUDON Isabelle

MARIE-GALANTE

 BEGORA Sandy
0590 97 99 59 / 0690 31 82 86

 entreprises.mariegalante@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
GUSTAVE Catherine



MORNE À L'EAU

 MAQUIABA Marie-José
0590 47 41 44 / 0690 31 17 90

 ROUSSEAU MUREZ Nathalie
0590 47 41 41 / 0690 31 02 44

 VALADEAU Sandrine
0590 24 38 68 / 0690 31 84 14

 entreprises.mornealeau@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
BARTHEL Nathalie



PETIT-BOURG & GOYAVE

 CHABILLAN Céline
0590 38 87 88 / 0690 31 85 29

 GENEVIEVE Maryse
0590 60 79 19

 MACHECLER Valerie
0590 38 17 36 / 0690 33 02 97

 entreprises.petitbourg@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
THARSIS Marie-Louise



POINTE À PITRE

 CIGAR Rachelle
0590 23 99 55

 SAVERIN Magalie
0590 99 24 67

 entreprises.pointeapitre@pole-emploi.net

Responsable d'équipe :
BUISSON-CAYARCY Catherine




pôle emploi